

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024



N° 12/2024

Le 16 Février deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 9 février 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Matthias Matron, Adjoints ; M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, M. Dominique Rauzier, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, Mme Sarah Flagothier par Mme Catherine Bonnet.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Remboursement à la suite d'un sinistre.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire concernant le déchirement du blouson d'un enfant survenu lors d'une activité au ALSH pendant les vacances de Toussaint 2023.

Dans la mesure où aucun enfant n'est identifié comme étant à l'origine de l'incident, la collectivité est de ce fait considérée comme responsable.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

DECIDE de rembourser le blouson dont le montant s'élève à : 46.99€

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240216-12-2024-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL
Maire de Saint Just en Chaussée